

Chauds, chauds, les arrêtés sont chauds

Que ceux qui ont de la mémoire... et un peu d'âge se souviennent !

1984 : réforme de l'internat des Hôpitaux, suppression des CES. Les spécialités resserrent leur mode de recrutement. Des pénuries s'annoncent. La docimologie change aussi. Les DES et DESC sont créés. Les internes choisissent sur un concours national leur région et spécialité.

2004 : réforme du troisième cycle. Création de la filière de médecine générale au sein du concours de spécialités unique qui est « adapté » pour intégrer la formation des MG par le succès et non l'échec. Création de l'ECN. Définitivement les « internes » ne le sont plus que par habitude de verbatim et l'étudiant de troisième cycle « acquiert » ses droits et devoirs. Les étudiants ont encore un accès libre aux disciplines, seules sont filiarisées entre autre la gynécologie obstétrique

2017 : suite logique et annoncée du processus de 2004 avec l'alignement définitif de la formation de troisième cycle sur les règles européennes. Le diplôme est désormais acquis en fin de troisième cycle intégrant phase socle, phase d'approfondissement et phase de mise en responsabilité pour l'obtention du titre de spécialiste, y inclus la médecine générale. Seuls varient le nombre d'années de formation selon les disciplines...et surtout la filiarisation de toutes les disciplines est actée.

Les arrêtés sont parus au Journal Officiel du 12 avril et du 28 avril 2017. Les éléments de langage sont à acquérir rapidement. Toutes les disciplines voient leur formation décrite et publiée. Les coordonnateurs régionaux prennent une place majeure dans l'organisation de l'enseignement théorique ([textes sur la page d'accueil de notre site : www.aaihp.fr](http://www.aaihp.fr)) et pratique. La liste des DES est fixée et les DESC n'ont plus lieu d'être.

Surtout il sera publié chaque année le nombre de postes ouverts pour chaque discipline et chaque région, nouveauté majeure qui met en place un contrôle du développement des disciplines et de leur recrutement.

Alors pourquoi une grève récente des internes à propos de ces arrêtés ? D'abord et surtout à cause de la médecine générale, dont les internes ont toujours poussé la réforme et qui se voient aujourd'hui perdre une partie du contrôle du processus. A avoir mis en route la réforme avant de s'intéresser à la formation de médecine générale à proprement parler, les déceptions apparaissent et sont grandes. La période est propice au passage en force et va plus loin que la formation. Elle a en son germe la « suppression » du secteur 2. Forte de mécontenter les futurs MG, la réforme a mis le feu dans les spécialités à actes qui ont été perturbées

Auteur



Emmanuel Chartier-Kastler
(Promotion 1984)
Président de l'AAIHP
PU- PH
Hôpital Universitaire
de la Pitié-Salpêtrière



dans leur cursus, et la qualité de formation pourrait bien en être altérée. Chez les chirurgiens, les maquettes ont suivi le travail âprement négocié des collègues mais... la formation globale a perdu un an, et la mise en responsabilité devra encore être regardée de près.

Restent à aménager les FST (formations spécialisées transversales) et à négocier... la revalorisation salariale du statut d'interne en phase de mise en responsabilité ou phase 3.

Quant à la période de post troisième cycle, les promesses n'engagent que ceux qui les font, surtout dans cette période de fin de cycle politique. Le nombre de postes de CCA ou Assistants hospitaliers serait conservé ne menaçant pas la possibilité de faire ainsi un ou deux ans après l'acquisition de la spécialité pour parfaire sa formation, et cela sera nécessaire dans beaucoup de disciplines.

Enfin et il faut le souligner cette réforme fait naître une adéquation entre l'ancienneté de l'étudiant et les tâches assignées/autorisées sous la responsabilité des encadrants. Cela marque une grande différence avec le passé et une équivalence de mission du début à la fin de l'interne auto-adaptée dans l'exécution à l'expérience et l'acquisition des connaissances.

L'AAIHP soutient la grève des internes dans l'objectif d'obtenir des assurances sur la formation de médecine générale, la définition des périmètres des nouvelles disciplines créées (médecine d'urgence, anesthésie et réanimation en co-DES - nouveau concept qui apparaît sur plusieurs disciplines - par exemple), la revalorisation du salaire de la troisième phase d'autant plus justifiée que la formation a pour beaucoup de disciplines diminuée d'un an, la défense du nombre de postes dans des disciplines clés pour la santé publique (anesthésie réanimation) et l'accès au secteur 2. ■

Aidez l'AAIHP à assurer ses missions

Chers et chères collègues,

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas de renouveler votre soutien pour cette année à l'AAIHP ; celui-ci nous permettra, en plus de nos missions (Bourses, Aides aux familles...) une plus large diffusion de ce numéro auprès de nos jeunes collègues. Bulletin de cotisation page 4.



Editeur (directeur de la publication délégué) : Dominique Carré **Directeur de la publication :** Emmanuel Charrier-Kastler (promotion 1984) **Directeurs de la rédaction :** François Daniel (promotion 1961) & Christophe Trésallet (promotion 1994) **Assistante :** Doriane de Nazelle **Comité de rédaction :** Philippe Brun (promotion 1981), Jean-Pierre Brunet (promotion 1961), Yves Cukierman (promotion 1991), Guillaume Dedet (promotion 2008), Pierre Desbiez (promotion 1961), Pierre Desche (promotion 1979), Sophie Geogin-Lavielle (promotion 2001), Claude Hamonet (promotion 1965), Bernard Kron (promotion 1965), Marc-Antoine Rousseau (promotion 1999), Bernard Ségué (promotion 1961), Christophe Vidal (promotion 2006), Daniel Wallach (promotion 1972) **Rédaction :** 17, rue du Fer à Moulin 75005 Paris

-Tél. : 01 46 69 14 11 **Courriel :** redaction@linterneatdeparis.fr **Sites :** www.linterneatdeparis.fr - www.aaihp.fr Numéro réalisé en micro-édition **Impression :** Grapho 12 (12) **Routage :** Routage et Messageries de France (94) **Dépôt légal :** à parution **ISSN :** 0290-5124 **Commission paritaire :** 1217 G 81338 **Publicité (hors partenariats de l'AAIHP) :** ERI : 01 55 12 31 20 **Abonnement annuel :** 25 euros **Prix au numéro :** 7,5 euros **Crédit photos :** Banque d'images AAIHP ; Collections particulières ; Couv : Shutterstock.com ; DR ; Editions des Cendres ; Laboratoire Freyssinge ; Musée de la Castré, Cannes © Association Amicale des Anciens Internes en Médecine des Hôpitaux de Paris **Conditions générales :** Le magazine décline toute responsabilité quant aux manuscrits et photos qui lui sont envoyés. Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les manuscrits non retenus ou publiés ne sont pas rendus. Tous droits de reproduction réservés. ■